Compte-rendu de la Formation spécialisée du 12 décembre 2024

Sommaire

- **Registre SST :**
  - Signalements au registre (p. 2 ; p. 7)
  - Note : saisir le registre (p. 3)
- **Aménagements pour raison de santé** (p. 4)
- Assistant·es de prévention (p. 5)

Présent·es à cette séance :

Membres de la direction : Présidente ; Directrice Générale des Services ; VP Personnels, Actions sociales et Ressources budgétaires ; Responsable service environnement de travail et action sociale.
Représentant-es du personnel : CGT, FSU, UNSA

Résumé (non-exhaustif) des débats :

La séance est ouverte à 14h00 par la présidente.

Séance plénière

1/ Approbation du PV de la FS du 17 octobre 2024 (pour vote)

Il n'y a ni commentaires ni questions sur le procès-verbal proposé.

Le PV est adopté à l'unanimité des votants.

2/ Registre santé et sécurité au travail

Deux signalements portés au registre sont étudiés pendant cette séance.

Le premier signalement porte sur l'impossibilité d'entrer dans un laboratoire dont les portes sont équipées de badgeuses en cas de défaut du système électrique : cette situation serait susceptible d'être problématique voire dangereuse en cas de nécessité pour des services de secours d'accéder aux bâtiments, par exemple, ou pour porter assistance à quelqu'un qui se retrouverait enfermé dans un bâtiment.
L'administration indique qu'en temps normal les portes badgées sont supposées se déverrouiller en cas de coupure d'électricité. Elle s'adressera à la DIMMO concernant cette situation pour en savoir plus.

Le second signalement porte sur un problème de moisissures envahissantes dans une salle du site des Berges du Rhône. Cela pourrait indiquer un problème d'infiltration d'eau
L'administration répond que d'après la DIMMO la création d'un nouveau caniveau devrait permettre de contenir le problème ; par ailleurs, l'étanchéité sera reprise par endroits. Comme cela ne semble toutefois pas suffisant, d'autres mesures sont à prévoir. Ces actions doivent commencer avant la fermeture administrative.

4/ Suivi des actions des précédentes Formations Spécialisées

Lors de la précédente séance, des signalements concernant les abords de la bibliothèque Chevreul avaient été étudiés.
L'administration précise concernant ce sujet qu'une modification du Règlement intérieur de la bibliothèque est à l'étude pour que les personnes ayant un comportement inapproprié dans l'enceinte de l'établissement soient accompagnées vers la sortie. La métropole a également été relancée concernant la prise en charge des personnes aux abords du bâtiment, et des agent·es de sécurité circulent régulièrement dans le hall.

5/ Questions diverses

La CGT s'interroge sur la fréquence du relevé des alertes au registre SST papier, ayant connaissance d'un signalement fait le 29 novembre qui n'a pas été porté à l'ordre du jour de cette séance, ni transmis aux représentant·es du personnel.
L'administration répond que le PC sécurité va scanner et envoyer ce signalement ; pour ce qui est de la fréquence du relevé, il faudra étudier la question et voir pourquoi ce signalement n'a pas été transmis plus tôt.

À noter que si vous souhaitez saisir le **registre Santé et Sécurité au Travail**, deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous pouvez le saisir **en ligne, depuis l'intranet** : https://www.univ-lyon2.fr/services-et-procedures/prevention-et-securite/signalement/registre-sante-et-securite-au-travail (il est également possible, via cette procédure, de joindre des documents pour attester des faits observés : photos, captures d'écran, etc.)
- Vous pouvez écrire dans le **registre au format papier** : à l'université Lyon 2, ce registre se trouve au **PC sécurité**.

Lorsque vous saisissez ce registre, votre signalement est ensuite transmis à l'ensemble des membres de la Formation Spécialisée (administration, représentant·es du personnel), et est étudié pendant l'instance. Il donne lieu à des suites adaptées à la situation.

Vous pouvez faire des signalements autant pour des faits vécus qu'observés.

N'hésitez pas non plus à vous rapprocher des organisations syndicales et/ou des représentant·es du personnel à la Formation Spécialisée si vous souhaitez être accompagné·e concernant une situation !

La séance plénière est clôturée à 14h30 par **la présidente**.

Séance restreinte

La séance restreinte est ouverte à 14h30 par **la présidente**.

1/ Approbation du PV de la FS du 17 octobre (pour vote)

Il n'y a ni commentaires ni questions sur le procès-verbal proposé.

Le PV est adopté à l'unanimité des votants.

2/ Bilan des aménagements pour raison de santé 2024 (pour information)

L'administration présente le bilan des aménagements mis en place. Elle précise qu'il ne s'agit pas du même budget selon que la situation relève d'une Reconnaissance de Qualité de Travailleur·euse Handicapé·e (RQTH) ou non.

Sur l'aménagement en télétravail possible dans le cas d'une RQTH, **l'administration** répond que cela varie en fonction des avis médicaux : cela peut être trois jours, des jours flottants, etc.

L'administration rappelle également que les réponses doivent bien être motivées en cas de refus de télétravail.

3/ Conditions d'exercice des assistant·es de prévention (pour information)

Le document sur les conditions d'exercice est présenté par l'administration.

La CGT demande comment est évalué « l'investissement dans la mission » auquel est soumise l'indemnité évoquée dans le document : s'agit-il de déposer ses heures sur OHRIS ?
L'administration répond qu'OHRIS n'est pas prévu pour être un outil de contrôle. Le critère principal pour cet investissement est l'implication dans la rédaction du DUERP, et un compte-rendu de leur activité.

La FSU demande si les assistant·es seront accompagné·es dans la rédaction du rapport.
L'administration répond qu'il s'agira plus d'un compte-rendu de leur activité, et que cela sera une charge de travail raisonnable.

4/ Cellule d'écoute et d'accompagnement : plan de communication (pour information)

L'administration présente un document qui est un projet de communication à destination des personnels concernant la cellule d'écoute et d'accompagnement.
L'objectif de cette communication est notamment relatif au fait que l'on se rend compte que la cellule est moins sollicitée que les agent·es de prévention, d'où l'importance de diffuser l'information concernant son fonctionnement. La communication est inspirée de celle concernant la cellule à destination des étudiant·es. La cellule d'écoute et d'accompagnement est compétente pour orienter et accueillir autant concernant des risques psycho-sociaux que des situations de violences sexistes et sexuelles. La réponse apportée est adaptée à la situation.

La CGT rappelle que cette cellule ne doit pas se substituer au travail de la Formation Spécialisée, mais bien être complémentaire : une situation pourrait nécessiter un recours à ces deux instances, ou alors une personne en situation de difficulté pourrait vouloir impliquer plusieurs acteur·ices différent·es. Dans tous les cas, il faut que les différentes procédures possibles et sollicitables soient claires et identifiées pour que les agent·es en difficulté puissent s'orienter. La CGT demande donc s'il serait possible d'indiquer dans cette communication les autres procédures et acteur·ices sollicitables concernant ces situations.

L'administration suggère d'ajouter dans la communication une phrase indiquant que lorsqu'on se trouve dans une situation problématique, plusieurs possibilités de réagir existent, en listant ces différentes possibilités. La proposition convient.

L'administration rappelle également la confidentialité des échanges en cellule d'écoute, qui est essentielle.

5/ Baromètre QVT 2024 (pour information)

L'administration indique le calendrier prévisionnel pour la prochaine enquête du baromètre QVT : pour sa quatrième édition, il devrait être relayé dans le courant du mois de janvier (7 - 21 janvier). Il s'agira de formulaires numériques et papiers.

6/ Registre santé et sécurité au travail et AT/MP

Un point est fait sur les signalements au registre, et sur les Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP).
L'administration rappelle que les AT qui figurent sur le tableau de suivi communiqué à la FS sont seulement ceux qui ont fait l'objet d'une déclaration (et non les reconnaissances a posteriori, par exemple).

7/ Suivi des actions des précédentes Formations Spécialisées

Un point est fait sur le suivi des précédentes Formations Spécialisées.

8/ Questions diverses

Un point est fait sur une visite programmée à l'UFR Temps & Territoire au mois de janvier.
La CGT a proposé la base de travail suivante :

Protocole : Entretiens semi-collectifs en rencontrant les personnels par statuts, avec une proposition de déroulement identique pour les deux sites, avec une demie journée par site.

1h : personnels BIATSS
1h : personnels enseignant·es
1h : hiérarchie (RAF, doyen, directrice...)
1h : entretiens individuels pour les personnes qui le souhaiteraient

L'administration valide cette proposition, et les délégations des organisations syndicales sont fixées.

La FSU soulève une question concernant Notilus et les différentes problématiques relatives au logiciel, qui se multiplient.
L'administration répond avoir connaissance de ces problématiques. Pour l'heure, quatre grands axes sont envisagés pour apporter des solutions : 1) la modification de la politique voyage pour autoriser le remboursement aux personnes que cela arrangerait d'avancer les frais ; 2) la mise en place de deux circuits différents ; 3) le repositionnement de la DAF ; 4) la possibilité pour les gestionnaires d'appeler directement sans passer par la DAF.
Tout le monde s'accorde sur la complexité engendrée par certaines problématiques… Les manquements seront remontés auprès du prestataire.

La séance est clôturée à 16h24 par **la présidente**.